



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 juin 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 30 mai 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Serge Nilly, Marc Duhamel.

Pouvoirs :

Daniel Le Bras a donné pouvoir à Michaël Quernez
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Yvette Metzger a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly
Martie Brézac a donné pouvoir à Soizig Cordroc'h

Absent : Yvette Bouguen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Christophe Couic

4. **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET LA VILLE DE LORIENT : BIENNALE ITINERAIRES GRAPHIQUES DU 12 OCTOBRE AU 16 DECEMBRE 2018**

Exposé :

La Ville de Quimperlé participe en 2018 à la 5^{ème} édition de la biennale de promotion des arts graphiques « Itinéraires graphiques » initiée et portée par la Ville de Lorient. Pour cette cinquième édition la Ville de Quimperlé met à l'honneur le travail graphique du nantais Olivier Garraud.

Elle accueillera dans ce cadre, **du 13 octobre au 16 décembre 2018**, une exposition intitulée « Autoradio » à la médiathèque dans la salle Charlie Hebdo.

La présente convention a pour objet de définir les conditions financières de participation de la Ville de Quimperlé aux dépenses communes engagées pour la direction artistique et le commissariat d'exposition, la communication générale, les frais de transport des œuvres et les frais d'encadrement et d'emballage. Les dépenses complémentaires engagées à la seule initiative de la Ville de Quimperlé demeureront à sa charge.

Le montant de la participation est fixé pour la Ville de Quimperlé à 2 000 € versés à la Ville de Lorient, par titre de recette.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ville de Lorient.

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 13 mars 2018

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 30 mai 2018

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**